

Pôle Aménagement du territoire Service Urbanisme prévisionnel

PC/SC /3651/S.URB

Affaire suivie par Mme CROIGNY

2: 04.94.17.67.22

Courriel: s.croigny@ville-frejus.fr

Fréjus, le

2 2 FEV. 2023



Copies:

Objet : Consultation des Personnes Publiques Associées – modification simplifiée n°2 du SCOT

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, vous nous avez notifié votre projet de modification simplifiée n°2 du SCOT.

Votre projet n'appelle pas d'observation de notre part, puisqu'il respecte bien la réalité de terrain et l'intégrité notamment des principales agglomérations existantes de la commune à savoir le centre urbain, Saint Aygulf, le Capitou, Caïs, la Palud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Maire, L'Adjoint délégué,

el BOURDIN

Monsieur Masquelier Président d'Esterel Cote d'Azur Agglomération 624 Chemin Aurélien (Rond-point A. Karr) CS 50 133 83 707 Saint-Raphael cedex

> Hôtel de ville Place Formigé CS 70108 83608 Fréjus Cedex